

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

INTERDIRE LE VOILEMENT DES MINEURES DANS L'ESPACE PUBLIC - (N° 2167)

N° CL11

AMENDEMENT

présenté par

M. Jacobelli, Mme Bordes, M. Baubry, Mme Blanc, M. Gery, M. Gillet, M. Guitton, Mme Griseti,
Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Lorho, M. Bryan Masson, Mme Pollet, M. Rancoule,
M. Schreck, M. Taverne et M. Villedieu

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.